

Image not found or type unknown



## droit de visite et frais de déplacement

Par **lostangel69**, le **29/01/2010** à **15:38**

Bonjour,

Ma fille de 18 ans vit chez son père(mon ex-mari) à Roubaix dans le Nord, elle veut venir me rendre visite prochainement par le train. Son père refuse de lui acheter le ticket de train pour qu'elle puisse venir me voir. J'habite dans l'Indre, a environ 600 kms de Roubaix.

Jusqu'à quel âge mon ex-mari est-il tenu de payer les différents frais de déplacements de ma fille ?

Que puis-je faire s'il continue à ne rien vouloir entendre ?

Merçi de bien vouloir me répondre